

Initiatives ministérielles

et idéologiques. Il ne faudrait pas les engager dans une voie dangereuse, alors qu'ils sont déjà au bord du précipice. C'est contraire à l'obligation fiduciaire dont doit s'acquitter quiconque a été élu à une haute charge publique, que ce soit au Québec ou ailleurs au Canada.

[Français]

Le vice-président: Avant de poursuivre le débat, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera, ce soir, à l'heure de l'ajournement, à savoir: l'honorable député de Regina—Lumsden—Les produits pharmaceutiques; et l'honorable député de Davenport—L'environnement.

[Traduction]

M. Tony Valeri (Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir traiter du projet de loi C-99, qui modifie la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

• (1645)

Je voudrais également faire quelques observations, un peu plus tard au cours de mon allocution, au sujet des entrepreneurs, car ils sont véritablement les héros du Canada. Je voudrais me faire l'écho des observations qu'a faites l'orateur précédent, à savoir que les entrepreneurs constituent réellement le fondement de notre pays. Nous devons encourager l'esprit d'entreprise au Canada et créer le climat propice à cela.

Mes collègues ont parlé longuement des détails de ce projet de loi, mais je voudrais traiter pendant quelques minutes de la façon dont les modifications apportées à la Loi sur les prêts aux petites entreprises cadrent avec le plan du gouvernement fédéral visant à créer un climat favorable à la croissance des entreprises au Canada.

On dit souvent qu'un plan d'entreprise n'est bon que dans la mesure où il repose sur de saines assises financières. Le gouvernement fédéral a ciblé la dette nationale comme premier obstacle à la croissance des entreprises dans notre pays. C'est la raison pour laquelle le ministre des Finances a déposé en février un budget prévoyant des compressions de 29 milliards de dollars sur les trois prochaines années, ce qui représente le plus vaste ensemble de compressions budgétaires depuis la démobilisation du Canada, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

En même temps, nous avons procédé à un examen approfondi de l'administration de la fonction publique fédérale et des dépenses engagées dans le secteur des programmes non sociaux. Les objectifs étaient d'assurer un bon gouvernement, de veiller à ce que les contribuables obtiennent un bon rendement sur leur argent et d'encourager les Canadiens à bâtir une économie plus novatrice.

Il en a résulté un changement important dans notre approche à l'expansion des secteurs industriels et dans le rôle et la fonction du ministère de l'Industrie. Il est évident que les stratégies de développement industriel à l'ancienne ne fonctionnent plus. D'aucuns diront qu'elles n'ont jamais fonctionné. Or, en tant que gouvernement, nous ne cherchons pas à trouver des coupables, mais bien à tracer la voie à suivre.

Pour le gouvernement, et Industrie Canada en particulier, les défis consistent à aider les petites entreprises pour qu'elles deviennent concurrentielles et à promouvoir un environnement commercial qui stimule la création d'emplois ainsi qu'une économie de concurrence qui soit vigoureuse et qui permette au Canada d'occuper la place qui lui revient dans l'économie mondiale.

Les PME sont des chefs de file en matière d'innovation et de création d'emplois, c'est indéniable. À mon bureau de circonscription, je rencontre régulièrement des électeurs, des membres de petites entreprises et des entrepreneurs et je partage leurs opinions et leur enthousiasme, leur volonté de créer des emplois et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Au cours des années 80, au Canada, les PME ont été responsables de 87 p. 100 de tous les emplois créés. Depuis la dernière récession, c'est grâce à elles que plus de 90 p. 100 des emplois ont été créés. En moyenne, environ 300 000 firmes ou entrepreneurs autonomes ont lancé une entreprise chaque année au cours des dix dernières années. Les PME fournissent près des deux tiers des emplois dans le secteur privé.

L'appui du gouvernement à l'industrie doit surtout viser les petites entreprises, nous en convenons tous à la Chambre. Les petites entreprises ont un rôle important à jouer pour réduire le chômage au Canada. Même si les PME représentent clairement la voie de l'avenir pour le Canada, elles sont encore confrontées à de trop nombreux obstacles. Une de nos priorités est de réduire ou d'éliminer les difficultés où c'est possible.

Le manque d'accès à un financement suffisant constitue un problème fondamental. Nous avons invité les banques à se présenter devant le comité de l'industrie pour nous expliquer les améliorations qu'elles apportent à cet égard. Nous avons également invité les représentants des entrepreneurs et des chefs de petite entreprise à venir nous exposer les difficultés qu'ils ont à surmonter pour avoir accès aux capitaux. Il est indispensable de nous attaquer à ce problème. Le problème de disponibilité des capitaux a sans aucun doute suscité beaucoup d'exaspération, comme je l'ai dit.

Les prêts accordés en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises ont joué un rôle essentiel pour les aider à avoir accès aux capitaux nécessaires pour leur démarrage, leur expansion et leur croissance. Le succès du programme, en tant qu'instrument de développement économique et en tant qu'exemple de coopération entre les secteurs public et privé, a inspiré des programmes publics similaires aux niveaux tant fédéral que provincial au Canada.

Depuis 1961, plus de 420 000 de ces prêts, totalisant plus de 15,5 milliards de dollars, ont été ainsi accordés aux petites entreprises. Pratiquement toutes les petites entreprises peuvent maintenant se prévaloir du programme de prêts aux petites entreprises, pourvu que leur chiffre d'affaires annuel brut n'excède pas cinq millions de dollars. C'est bien le secteur de la petite entreprise qui est ciblé.

• (1650)

Ces dernières années, le coût d'application du programme a oscillé entre 20 et 30 millions de dollars par année. Cependant, à la suite d'un changement important apporté au programme à compter du 1^{er} avril 1993, le total annuel des prêts est passé de